

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 8 AVRIL 2016

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le huit avril 2016 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, BONESME Christianne, MAZAL Chantal, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, ROUSSEL Corinne

Monsieur Jean-Louis MOREAU est élu secrétaire de séance.

Après relecture du compte rendu de la séance du 16 mars 2016, il convient de modifier le paragraphe « réfection de la piste de la Sagne vers Chantemillan » comme suit : Le maire présente un devis d'Evolis23 pour un montant global de 23 100.00 €. Après une rencontre avec M Jean-Claude Chavegrand, Maire de Maison-Feyne, et discussion il ressort que la commune de Maison Feyne participerait à hauteur d'environ 6 500 €, attribution de la DETR pour 6369.30 €, une participation à titre personnel de M Jean-Claude Chavegrand pour 1 000.00 €, le solde à la charge de la commune de Fresselines.

Désignation du délégué à EVOLIS 23

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le remplacement de M Michel CASSONNET au poste de délégué titulaire à EVOLIS 23, par Madame Corinne ROUSSEL. M Jean-Louis MOREAU reste délégué suppléant.

Poste de 4^{ème} adjoint :

Il est procédé par vote à bulletin secret à l'élection du 4^{ème} adjoint.

1^{er} tour

Candidatures : ROUSSEL Corinne – MOREAU Jean-Louis

Nombre de votants : 14 – Suffrage exprimé 14 – Majorité absolue 8

Résultat : ROUSSEL Corinne 7 voix – MOREAU Jean-Louis 7 voix

2^{ème} tour

Candidatures : ROUSSEL Corinne – MOREAU Jean-Louis

Nombre de votants : 14 – Suffrage exprimé 14 – Majorité absolue 8

Résultat : ROUSSEL Corinne 7 voix – MOREAU Jean-Louis 7 voix

3^{ème} tour

Candidatures : ROUSSEL Corinne – MOREAU Jean-Louis

Nombre de votants : 14 – Suffrage exprimé 14 –

Résultat : ROUSSEL Corinne 7 voix – MOREAU Jean-Louis 7 voix

Jean-Louis MOREAU est élu 4^{ème} adjoint au bénéfice de l'âge.

Indemnités des élus :

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus locaux consécutives à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et en application de l'article 3 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016 dans les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond (100 %). De ce fait il convient de modifier les taux appliqués aux adjoints. Le maire informe le conseil municipal qu'il reversera sous forme de don à la commune la différence supplémentaire perçue.

Le conseil municipal décide d'attribuer au maire et aux 4 adjoints les indemnités de fonction prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, aux taux suivants à compter du 1^{er} mai 2016 :

| NOM Prénom | qualité | taux en % I.B. 1015 | |
|--------------------------|----------------------------------|------------------------|-----|
| <i>FORTINEAU Vincent</i> | <i>Maire</i> | <i>31.00 %</i> | |
| DUGENEST Jean-Claude | 1 ^{er} adjoint délégué | 11.77% | 33% |
| MAZAL Chantal | 2 ^{ème} adjoint délégué | 9.30% | |
| ABIAN Vincent | 3 ^{ème} adjoint délégué | 9.30% | |
| MOREAU Jean-Louis | 4 ^{ème} adjoint délégué | 2.63% | |

Affectation du résultat 2015

Le conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2015
- considérant les éléments récapitulés dans le tableau ci-dessous :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|----------------------|
| résultat antérieur reporté | 306 300.86 € | résultat antérieur reporté | -47 276.67 € |
| Résultat de l'exercice 2014 | 123 890.47 € | Solde d'exécution 2014 | -197 247.16 € |
| Solde d'exécution cumulé | 430 191.33 € | Solde d'exécution cumulé | -244 523.83 € |
| | | Reste à réaliser au 31/12/14 : | |
| | | Dépenses | 3 448.66 € |
| | | Recettes | 124 315.01 € |
| | | Solde | 120 866.35 € |
| TOTAL A AFFECTER | 430 191.33 € | BESOIN DE FINANCEMENT | -123 657.48 € |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- maintien en section de fonctionnement : 306 533.85 €
- Compte 1068 : 123 657.48 €

Vote des taux d'imposition communaux :

Le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2016:

Taxe d'habitation = 8.18 %, foncier bâti = 13.23 %, foncier non bâti = 63.90 %.

Etude des devis :

- Renouvellement des jardinières : Idéo équipement pour 1051.15 € TTC, Green City pour 2688.00 € TTC
- Changement porte entrée accueil mairie : Naudon Mathé pour 965.40 € TTC
- Mise à jour du contrat de vérification électrique et gaz des bâtiments communaux : Bureau véritas pour un montant de 3 123.60 € TTC
- Travaux d'éclairage public route des Impressionnistes : Dossier de DETR pour un montant de travaux de 20 092.76 € TTC subventionné par 35 % du HT par la DETR, 30 % par le SDEC et un autofinancement de 9 209.18 €

Vote du Budget Primitif 2016

Le budget s'équilibre à 945 014.87 € en section de fonctionnement et 858 548.00 € en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

En fonctionnement :

Les dépenses principales concernent :

- Les frais de personnel : 258 000 € (salaires et cotisations sociales)
- Les travaux de voirie : 100 000.00 €
- Les charges à caractère général : 155 950.00 €
- Les autres charges de gestion courante : 85 211.00 €

Les principales recettes sont :

- L'ensemble des dotations de l'Etat : 235 997.00 €
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) : 182 698.00 €
- La taxe sur les pylônes : 99 176.00 €
- Les produits des services et du domaine communal : 12 611.00 €

En investissement :

Les principales dépenses inscrites sont :

- Réfection toiture école : 67 000.00 €
- Logement salon de coiffure et logement école : 26 000.00 €
- Epareuse : 40 700.00 €
- Aménagement bords de rivière : 15 000.00 €
- Amélioration camping : 31 664.00 €
- Cimetière : 15 000.00 €
- Projet nouvelle boucherie : 280 600.00 €
- Eclairage public route des impressionnistes : 20 100.00 €
- Aménagement du square Maurice Rollinat : 40 000.00 €

Les principales recettes inscrites sont :

- FCTVA : 58 992.00 €
- Subventions DETR et subventions diverses : 314 845.00 €
- Emprunt : 50 000.00 €
- L'autofinancement : dotation aux amortissements (38 466.00 €), virement de la section de fonctionnement (259 888.00 €)

Questions diverses :

- Amortissement de la chaufferie bois : le bâtiment sera amorti sur 20 ans et la chaufferie sur 15 ans.
- Projet nouvelle boucherie : Le maire donne lecture de l'étude préalable à la réalisation du projet. Il en ressort que le projet est réalisable pour un montant estimé à 280 600.00 €, le financement se réaliserait par des subventions, un emprunt et les fonds propres de la commune.
- Une manifestation à la gare de Saint Sébastien est organisée dimanche 10 avril à 14 h 30 contre la fermeture des guichets.
- Il est demandé la pose d'un panneau interdiction sauf riverains de circuler sur le chemin rural au village de l'Eté. Un arrêté sera pris et le panneau installé.
- La conférence de presse pour la présentation de la plaquette des manifestations estivales aura lieu le mardi 3 mai à 18 h 30 à la salle polyvalente.

La séance est levée à 23 h 05

Le Maire,
Vincent FORTINEAU